

BULLETIN D'INSCRIPTION

4 JOURS DU PAYS D'OLT

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :

- Téléphone :
- Email :

- N° permis :
- Date de délivrance :
- Commune de délivrance :

- Moto :
- Immatriculation :
- Assurance :
- N° de police :

- | | | |
|--------------------------|---|-------|
| <input type="checkbox"/> | Inscription à la rando du 14 au 17 mai 2026 | 720 € |
| <input type="checkbox"/> | Réservation d'un lit + petit déjeuner la veille sur place | 65 € |
| <input type="checkbox"/> | Forfait assistance mécanique 12 €/jour x 4 | 48€ |

Je soussigné.....
atteste avoir pris connaissance des dispositions décrites ci jointes et de m'y conformer. En outre, je déclare être pleinement conscient des risques encourus lors de cette randonnée, et d'en assumer entièrement les conséquences et responsabilités.

Fait à
Le

Signature



Bulletin à renvoyer avec le règlement à:

SUDRANDO 15 Allée des Fauvettes 34280 La Grande Motte

TEL: 06.25.35.20.01



jour 1: La Canourgue/ Causse Noir

En descendant du Sauveterre nous nous arrêterons déjeuner au bord du Tarn. La remontée sur le causse Méjean et les reliefs du chaos de Montpellier le vieux vont certainement laisser quelques traces et alimenter les conversations à notre arrivée pour la nuit dans une ferme caussenarde du 17ème.

Jour 2: Le Causse Noir/ Espalion

Dès le matin nous plongerons vers Millau par une anfractuosité du Causse et rejoindrons les crêtes et vallons de la vallée du Lot ou nous attend une journée plutôt sportive et une étape gastronomique du côté d'Espalion.

Jour 3: Espalion/ Aumont-Aubrac

Commence ici l'ascension vers les hauteurs par des sentiers techniques. Une pause déjeuner pour déguster l'aligot local et nous traverserons tout le plateau pour nous rendre au chez Denise, une étape et une table incontournable des plateaux d'Aubrac.

Jour 4: Aumont / La Canourgue

Encore une belle matinée de moto en empruntant les sentiers de transhumance et des pistes techniques de l'Aubrac. Déjeuner en altitude avant d'attaquer la descente retour surplombant la vallée du Lot et l'ensemble des Causses Lozériens.

RETROUVEZ TOUTES NOS RANDONNÉES SUR
WWW.SUDRANDO.COM



4 JOURS DU PAYS D'OLT



CONDITIONS GENERALES

SUDRANDO organise la randonnée **Pays d'Olt**, du **14 et 17 mai 2026**, au départ de La Canourgue (12).

Cette randonnée est ouverte à toute personne :

- physiquement apte à la pratique de l'enduro,
- équipée d'une moto d'enduro ou trail sportif en bon état,
- disposant d'un **silencieux homologué**,
- justifiant d'une autonomie minimale de **80 km**,
- et en possession de **tous les documents requis** : permis de conduire, carte grise, attestation d'assurance.

SUDRANDO se réserve le droit de refuser l'inscription ou la participation de toute personne ne répondant pas aux conditions requises ou à l'esprit de nos randonnées.

Organisation - Équipement - Intendance

Sur les chemins

La randonnée se déroule en groupe de 12 pilotes maximum, encadrée par un guide.

La progression s'effectue en système de tirage, permettant à chacun de rouler à son rythme, dans un cadre sécurisé et fluide.

Un véhicule d'assistance (4x4 ou fourgon) vous retrouve régulièrement au cours de la journée avec :

- de l'outillage,
- des ravitaillements pour les pilotes et les machines,
- les conseils d'un technicien spécialisé.

Il pourra également transporter quelques pièces de rechange spécifiques à votre moto, ce qui vous permettra de rouler léger et de profiter pleinement de l'étape.

Ce que vous devez avoir sur vous et sur la moto :

- Permis de conduire, carte grise, attestation d'assurance, espèces pour le carburant
- Casque, bottes, gants, vêtements et protections adaptés
- Vêtements de pluie / protection étanche
- Un minimum d'outillage, un jeu de chambres à air (si vous ne roulez pas en bib mousse), huile 2T si besoin

A l'étape

Chaque soir, l'hébergement est assuré dans des **gîtes ou fermes-auberges locaux**, sélectionnés pour leur **accueil chaleureux**, leur **cuisine du terroir** et leur **confort**.

Pour faciliter l'intendance, chaque participant doit prévoir :

- **1 sac unique** pour le soir
- **vêtements de rechange**
- **affaires de toilette**
- **chaussures légères**

Ce sac est **transporté par notre équipe** jusqu'à l'étape.

Forfait assistance mécanique: 12 €/jour

Prise en charge (hors pièces) des crevaisons, de l'entretien courant (filtre à air, chaîne) et des petits incidents mécaniques.

Assurée par un technicien qualifié présent sur la randonnée.

Tarifs & inscription

Le tarif inclut :

- Pension complète
- Encadrement
- Assistance mécanique et logistique
- Transport des affaires

Inscription validée à réception :

- d'un **chèque à l'ordre de SUDRANDO** pour le **montant total**
- **ou virement: FR76 1027 8091 1900 0202 3690 195**

Une **confirmation** vous sera envoyée avec toutes les infos pratiques (lieu, horaire, équipements, consignes).



Annulation

Par l'organisation

SUDRANDO peut annuler la randonnée en cas de force majeure ou si le nombre minimum de 6 pilotes n'est pas atteint.

- Remboursement intégral (hors autres dédommagements)
- Décision communiquée au moins 10 jours avant le départ

Par le participant

Annulation par mail ou courrier. Frais retenus :

- **+ de 30 jours** : 15 €
- **30 à 15 jours** : 25 %
- **15 à 8 jours** : 50 %
- **8 à 2 jours** : 75 %
- **< 48h ou absence** : 90 à 100 %

Aucun remboursement :

- en cas d'interruption volontaire
- ou de documents administratifs non conformes

Sécurité et savoir vivre

Cette randonnée n'est pas une compétition. Nous évoluons sur des chemins souvent ouverts à la circulation, dans des territoires habités et traversés par d'autres usagers.

Pour garantir la sécurité et le respect de tous, chaque participant s'engage à :

- adopter une vitesse maîtrisée en toutes circonstances,
- ralentir à la vue de piétons, VTTistes, véhicules ou zones d'habitation,
- couper le moteur à l'approche de chevaux montés,
- rester strictement sur les sentiers balisés,
- faire preuve de courtoisie et de respect envers les habitants et les autres usagers.

Assurance

SUDRANDO est couvert par une assurance Responsabilité Civile Organisateur, conformément à la réglementation.

Il vous appartient de :

- souscrire une assurance individuelle accident (fortement recommandée),
- vérifier que votre assurance moto couvre les éventuels dommages à un tiers ou à un autre participant pendant la randonnée.